

La rectrice de l'académie de Poitiers Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Principaux de collèges

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Poitiers, le 5 décembre 2016

académie Poitiers Région académique Nouvelle-aquitaine Ministère

DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de l'académie de Poitiers Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Cabinet du

recteur

de la Vienne

Affaire suivie par Annie Mathieu IA IPR EVS

Olivier Robuchon DAVLC

Téléphone 05 16 52 63 57

Courriel

Annie.mathieu@ac-poitiers.fr Olivier.robuchon@ac-poitiers.fr

> Adresse postale 22 rue Guillaume VII le Troubadour CS 40 625 86022 Poitiers cedex

Objet : Conseil de vie collégienne (CVC)

Le décret n° 2016-1631 du 29 novembre 2016 institue le conseil de vie collégienne (CVC). Il définit des principes généraux qui président à sa composition et fixe ses champs de compétence, tout en accordant une grande autonomie aux établissements pour sa mise en place. Sa circulaire d'accompagnement doit être publiée le 8 décembre.

L'enjeu, pour le collège, est de mobiliser la communauté éducative autour d'une instance citoyenne et de rendre les élèves davantage acteurs de la vie de leur établissement. Cette démarche doit contribuer à l'appropriation du socle commun et à la mise en œuvre du parcours citoyen.

En pratique, le décret prévoit que les Conseils d'administration définissent les modalités de fonctionnement du CVC avant les vacances de Noël. Cependant, certains CA ayant été réunis en amont de la publication du décret, les délais ne leur permettront pas de réunir de CA exceptionnels.

La présente année scolaire est une année de transition : je vous invite donc à préparer dans les mois à venir la mise en place des CVC pour que celle-ci soit effective au plus tard à la rentrée 2017.

Les chefs d'établissement et conseillers principaux d'éducation de collèges de l'académie ayant déjà mené une réflexion sur le sujet ou mis en place un conseil de ce type pourront être sollicités afin de faire connaître ces actions. Une rubrique vie collégienne (site académique > Action éducative > Vie de l'élève) regroupera textes et documents permettant de mutualiser les réflexions et actions liées à la mise en place des CVC.

Vos interlocuteurs pour accompagner la mise en place des CVC seront :

- madame Annie Mathieu, Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale Etablissements et Vie Scolaire,
- monsieur Olivier Robuchon, Délégué Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne.

N'hésitez pas à les solliciter.

Je vous remercie pour l'investissement dont vous ferez preuve avec vos équipes afin de mettre en place le conseil de vie collégienne, élément important du parcours de nos jeunes citoyens.

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers Chancelière des universités